

Règlement des études Musique Piano Complémentaire

Conservatoire de Toulouse

■ Piano complémentaire

A) ADMISSION:

Élèves de la Maîtrise :

Enseignement obligatoire pour les élèves maîtrisiens horaires aménagés de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui ne sont pas inscrits dans un cursus instrumental.

Élèves des classes de direction d'orchestre ou de direction de choeur :

Enseignement obligatoire pour les élèves inscrits en classes de direction de chœur et/ou d'orchestre.

L'admission en classe de piano complémentaire est provisoire dans l'attente de l'admission définitive en cycle 2 de direction de choeur ou d'orchestre.

En cas de non-réussite au concours d'entrée en direction de chœur ou d'orchestre, l'inscription en classe de piano complémentaire pourra être annulée en concertation avec l'équipe pédagogique.

Une équivalence permettant d'être exempté de cet enseignement pourra être donnée après évaluation. Cette évaluation se déroulera au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Élèves des classes instrumentales ou du cycle spécialisé de formation musicale :

Après affectation des élèves qui ont obligation de suivre cet enseignement, les places vacantes sont attribuées aux élèves qui en font la demande, selon l'ordre de priorité suivant :

- Élève en CPES ou cycle spécialisé de formation musicale
- Élève en 3^{ème} cycle spécialisé en instrument
- Élève en 3^{ème} cycle Fin d'études en instrument.

B) CURSUS:

- Temps de cours hebdomadaire : 0h30

- Durée des études : de 1 à 3 ans

ou de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour les maîtrisiens.

C) CONTRÔLES ET EXAMEN:

- Pendant la durée du cursus, les élèves sont soumis au contrôle continu.
- pour les élèves maîtrisiens le passage de l'examen est obligatoire en fin de classe de 3^{ème}.
- > pour les autres élèves l'examen est
- possible en fin de 1^{ère} et 2^{ème} année
- obligatoire en fin de 3^{ème} année

Examen terminal

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
Déchiffrage	2 fois la durée de l'épreuve
Accompagnement d'une pièce instrumentale ou vocale choisie par le professeur	6 semaines
Harmonisation d'une mélodie	1 semaine
Interprétation d'une pièce travaillée avec le professeur au cours de l'année scolaire	

D) RÉCOMPENSES:

Certificat piano complémentaire

Mention Très bien Mention Bien Mention Assez bien

Un certificat obtenu avec la mention TB ou B met fin aux études de piano complémentaire.

Un certificat obtenu avec la mention AB peut donner accès à une année supplémentaire, dans la limite de la durée maximale du cursus.